

OFFICE DES CEREALES
APPEL D'OFFRES N°19/2025
TUNEPS 20250702535
ASSURANCE CONTRE LES RISQUES

L'Office des Céréales lance un Appel d'Offres pour conclure un marché d'assurance contre les divers risques au titre de l'année 2026.

Les sociétés inscrites au système TUNEPS, ayant une autorisation de la part de ministère de finances, et intéressées à participer à l'appel d'offres, sont invités à retirer le cahier des charges **gratuitement** auprès du Secrétariat Permanent des Commissions des Marchés de l'Office, 30 Rue Alain Savary Tunis **ou** à télécharger de site www.oc.com.tn **ou** de site www.tuneps.tn **ou** de site www.marchespublics.gov.tn .

Les offres doivent parvenir à l'Office des Céréales **exclusivement par le système TUNEPS**.

Seulement la caution bancaire provisoire (**l'original**) d'un montant de 26.000,000 dinars, l'extrait de registre de commerce (**l'original**) , doivent être présentés dans une enveloppe fermée, libellé au nom du Président Directeur Général 30 Rue Alain Savary BP N° 173 CEDEX 1002 Tunis, adressés par voie postale et en recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, portant uniquement la mention suivante :

A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° 19/2025 :
ASSURANCE CONTRE LES DIVERS RISQUES

La date limite pour la réception des offres est fixée au **29 AOUT 2025 à 11 H 00**.

La validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date qui suit la date limite fixée pour la réception des offres.

La séance d'ouverture des plis se tiendra, le **29 AOUT 2025 à 11 H 30**. Au bureau du Responsable du Secrétariat Permanent de Contrôle des marchés, au 1^{er} étage au Siège de l'Office des Céréales 30 rue Alain Savary, Tunis.

Les soumissionnaires qui ont présentés leurs offres ou leurs représentants (présentation d'une procuration signé de la part du soumissionnaire et de la carte d'identité nationale) peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

Toute offre parvenue au-delà de la date limite (journée et horaire) et/ou parvenue hors ligne et/ou ne contient pas la caution bancaire provisoire et/ou ne contient pas l'engagement d'octroi d'avance sur indemnité sera rejetée.